

**ABONNEMENT**  
**SAUMUR :**  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 13  
 Trois mois . . . . . 7

**Poste :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS**  
 Annonces, la ligne . . . 30  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le texte ou les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**  
**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAYAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 JANVIER

**QUESTION BAUDRY-D'ASSON**

Qu'est-ce qu'une réunion publique? C'est un endroit dans lequel on se dit des injures et l'on se donne des coups. La liberté veut l'institution des réunions publiques, mais les républicains s'arrangent de manière à empêcher les gens paisibles d'en user. Et, comme la police voit d'un mauvais œil cette tapageuse institution, comme ses agents ne se soucient guère d'intervenir dans des bagarres où l'on a quelque chance de récolter des coups de poing américains et des coups de couteaux catalans, il suffit d'une vingtaine de brailleurs résotus pour empêcher l'exercice d'un droit qui, dans la monarchie Angletterre, est pratiqué couramment.

Faisant allusion aux récents troubles qui se sont produits dans des réunions électorales, le député de la Vendée a demandé au ministre de l'intérieur s'il entendait faire respecter la liberté de réunion ou si elle devait rester à l'état de « guitares » comme les autres libertés que la République a méconnues.

M. de Baudry-d'Asson a fort opportunément démontré que lorsque les républicains proclament une liberté, c'est avec l'arrière-pensée de la confisquer à leur profit. Et M. Floquet, faisant le dédaigneux, a rejeté sur la Monarchie la responsabilité des maux aimables de la grande Démocratie républicaine. Si, après dix-huit années de République, M. Floquet a injurié du haut de la tribune M. Boulanger, s'il lui a planté son épée ministérielle dans la gorge, si, lundi encore, il s'est colleté avec un député au Palais-Bourbon, si, prenant modèle sur certaines séances de la Chambre, les réunions publiques deviennent des arènes ouvertes aux luttes discourtoises des apostrophes injurieuses, des cris d'animaux et des coups de canne, si, partout, débordent la grossièreté, la violence et l'intolérance, c'est la faute à Louis XIV ou à Pharamond. Mais alors où donc apparaît la fécondité

de la grande Révolution? Quoi! on aurait tant bouleversé, tant détruit, tant guillotiné, tant fusillé, tant égorgé, tant gaspillé de sang et d'argent, pour aboutir à ce résultat : l'incapacité de supporter les maux de la liberté! L'aveu est à coup sûr bien superflu, mais il nous plaît de le recueillir sur les lèvres éloquentes de M. le président du Conseil.

Cette concession nous désarme; ne voulant pas nous laisser vaincre en générosité, nous n'aurons pas la cruauté d'apprendre à M. le ministre que la liberté de se réunir, de se concerter, de se grouper pour défendre des intérêts communs, était bien autrefois considérable sous la Monarchie que sous la République de M. Jules Ferry et même de M. Floquet.

M. Lockroy vient d'adresser aux préfets une circulaire destinée dans sa pensée à lui procurer les moyens de réfuter les chiffres apportés l'autre jour par M<sup>r</sup> Freppel à la tribune à propos de la préférence accordée par les pères de famille aux écoles congréganistes. Devant cette affirmation, appuyée sur des articulations précises et nombreuses, le ministre de l'instruction publique était resté muet. On lui a fait comprendre sans doute les graves inconvénients de ce silence, qui donne cause gagnée à son éminent adversaire. De là la circulaire demandant aux préfets des statistiques dont on leur indique le but. Ce que seront ces statistiques, on peut s'en douter déjà. Mais quelle que soit la complaisance dont les préfets pourront faire preuve envers le ministre dans l'embarras, elle ne prévaudra pas contre les faits allégués par M<sup>r</sup> Freppel, et nous pouvons prédire dès aujourd'hui à M. Lockroy que la fantasmagorie des chiffres sur lesquels il compte peut-être pour prendre sa revanche ne résistera pas à une heure de discussion à la tribune.

A ce propos, nous lisons dans l'Autorité : « On se souvient que, dans son dernier discours, M<sup>r</sup> Freppel avait démontré de la façon la plus péremptoire que, dans toute

l'étendue du pays, les familles avaient préféré confier leurs enfants aux écoles congréganistes que de les livrer aux instituteurs laïques.

Le gouvernement savait que M<sup>r</sup> Freppel traduisait, en cette circonstance comme toujours, l'exacte vérité.

Le ministre resta coi devant cette affirmation et baissa piteusement la tête.

Il paraît vouloir la relever aujourd'hui; et, pour combattre M<sup>r</sup> Freppel, il demande aux préfets, dans une circulaire fort longue, de l'aider à opposer des chiffres à ceux que M<sup>r</sup> Freppel a produits.

En d'autres termes, l'administration préfectorale est mise en demeure de contester l'évidence ou, tout au moins, d'atténuer le plus possible la constatation du discrédit où est tombé l'enseignement laïque et athée officiel.

Malheur aux préfets qui répondront : « Hélas, Monsieur le ministre, M<sup>r</sup> Freppel » était admirablement informé ! »

Ceux, au contraire, qui, forçant les chiffres, tendront une perche secourable au ministre, recevront un avancement rapide.

Après cela, fions-nous à la statistique que le bon Lockroy nous tient en réserve ! »

**INFORMATIONS**

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**

On s'entretient beaucoup de la décision de la commission chargée de l'examen de la proposition d'impôt sur le revenu qui a résolu de ne pas s'égarer dans les détails du projet, mais de le repousser dans son ensemble.

A ce propos, on commentait fort l'article du rapporteur général du budget publié par la République française. M. Jules Roche démontre par des arguments péremptoirs que le projet ministériel ne tient pas debout et il le qualifie de « projet de loi du rétablissement de la dime et de l'inquisition. » Ce baptême a du succès.

Non seulement le projet du gouverne-

ment, mais encore le principe même de l'impôt sur le revenu y ont été discutés et y ont trouvé une hostilité absolue.

M. le baron de Soubeyran a exposé qu'il considérait comme nécessaire de repousser le principe même de l'impôt sur le revenu, que rien n'était plus dangereux pour le crédit public que de laisser croire qu'il peut être établi à un moment donné.

MM. Leydet et Wickersheimer ont alors demandé à développer un contre-projet qui consisterait à frapper la rente. Un assez long débat a eu lieu sur le point de savoir si la commission devait s'arrêter à l'examen de ce contre-projet.

La majorité a pensé que, chargée d'examiner un projet d'impôt général sur le revenu, elle ne pourrait examiner qu'à titre d'amendement les propositions de la nature de celle de M. Wickersheimer.

Finalement, on a mis aux voix le passage à la discussion des articles qui a été repoussé à la majorité de douze voix contre quatre, plus deux abstentions.

**RECHER AU MINISTÈRE**

L'échec éprouvé par M. Peytral devant la commission chargée de l'examen du projet d'impôt sur le revenu, n'atteint pas le ministre des finances seul. Le projet n'est pas dû uniquement à l'initiative du ministre des finances. Il rentre dans le plan général de la politique ministérielle. Il a été soumis au conseil; on l'a discuté, quelque peu modifié, le cabinet, en un mot, s'est aussi complètement que possible approprié le projet. Lors donc que la commission repousse le projet d'impôt sur le revenu, ce n'est pas seulement le ministre des finances qui est atteint, c'est le cabinet tout entier, puisqu'il a fait sien le projet et qu'il a annoncé à l'avance que ce serait un des éléments essentiels de son prochain budget.

Il sera curieux de voir si, lors de la discussion des conclusions de la commission, le cabinet aura le courage de se solidariser avec le ministre des finances. Ce serait son devoir, mais comme il pourrait y avoir péril pour lui, il est fort possible qu'il hésite.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**L'ÉVADÉ**  
 Par Raoul de Navery

La jeune fille ne questionna pas davantage. Elle s'enveloppa d'une mante, jeta une mantille noire sur ses cheveux blonds, adressa à voix basse quelques recommandations à ses frères, serra les mains de David et de sa femme, et monta dans le carrosse de la princesse.

Celle-ci demeura silencieuse une partie de la route. Cornélie n'avait pas besoin de la questionner pour savoir que la veuve du Taciturne voulait tenter quelque chose en faveur des prisonniers de Lœvestein.

Elles arrivèrent assez tard, Cornélie soupa avec sa protectrice; puis elle s'endormit, bercée par des rêves heureux. Il lui sembla voir s'ouvrir les portes de la prison dans laquelle se trouvait son père. Marie radieuse lui tendait les bras, et Jean lui passait au doigt une bague de mariage.

Quand elle s'éveilla, la princesse était debout près de son lit.

— Nous irons ce soir au palais, lui dit-elle.

— Le stathouder m'accorda-t-il donc une audience ?

— Il te vous attend pas, ni vous, ni personne; la main de Dieu est sur lui...

— La main de Dieu ?...

— Depuis le trépas de Barneveldt, Maurice a vainement tenté de se persuader qu'il avait agi pour le bien de l'Etat, et que la mort de ce juste était nécessaire à la prospérité des Provinces-Unies; le remords s'est attaché à lui comme la robe du Centaure se collait à la peau d'Hercule... Rien ne saurait donner l'idée des infernales souffrances qu'il endure. Les bourreaux seraient incapables de les égarer. Ce n'est pas qu'il inspire de la pitié. Non ! celui qui resta insensible devant les pleurs de la femme de Barneveldt, qui la vit debout près de l'échafaud, celui-là ne sera l'objet d'aucune compassion. Ses créatures elles-mêmes, gorgées de titres et d'argent, se retirent de lui. Qui, vraiment, Cornélie, le signe de Cain est sur cet homme. Tantôt il s'enferme dans les vastes appartements du Bombard, tête à tête avec les spectres évoqués par sa folie; tantôt il convoque la foule et tente de s'étourdir au fracas des instruments, à la clarté des lumières, à la magnificence d'un grand bal. Il essaie de réchauffer son cœur à de nouvelles flammes; il ne réussit pas même à oublier. Si par hasard une jeune femme porte une robe de velours rouge, il recule épouvanté; la pourpre l'effare et l'irrite; il y retrouve la couleur du sang de Barneveldt...

— Princesse, dit Cornélie en se pressant davantage contre la veuve du Taciturne, pourquoi voulez-vous que j'affronte la présence de ce sinistre maniaque ?

— Il garde des heures lucides, mon enfant; nous en profiterons pour demander...

— La grâce de mon père ?...

— Non, ce serait trop et trop tôt; les Gomaristes conservent leur influence sur cette conscience troublée; mais, pour votre mère, la faculté de quitter à son gré la forteresse de Lœvestein et de partager sa tendresse et ses heures entre l'époux malheureux et les enfants à demi orphelins.

— Oh! madame! madame! quelle généreuse pensée!

— Mettons donc mon projet à exécution. Depuis huit jours, Maurice de Nassau me recherche davantage; il semble trouver auprès de moi un peu de calme pour son esprit. J'en profite, et je lui arrache des concessions en faveur de ceux qu'il condamne ou dépouille de leurs emplois.

Cornélie colla ses lèvres sur la main de la princesse; puis elle se demanda comment elle s'exprimerait afin de toucher Maurice de Nassau.

— Ah! ma fille, lui dit la douairière, n'y songez point à l'avance. Dans les heures difficiles, Dieu nous met sur les lèvres les paroles qu'il veut, et celles-là sont toujours victorieuses.

La journée parut longue à la jeune fille. Enfin,

vers le soir, au moment où l'horloge sonnait sept heures, la douairière se leva et dit à Cornélie :

— Partons !

Une chaise à porteur les attendait. Elles y montèrent, et peu après toutes deux franchirent le seuil du palais.

Le prince venait de se mettre à table.

Derrière lui se trouvaient non seulement un écuyer, mais un dégustateur des mets et un dégustateur des vins. Maurice savait trop combien de ses sujets rêvaient des revendications sanglantes pour ne pas redouter les représais. Cet homme, dont la bravoure dans les batailles conquérait jadis l'admiration du peuple, tremblait qu'on jetât du poison dans sa coupe. Son médecin ne le quittait guère. Il le comblait de présents, mais ne manquait point de lui rappeler que si jamais il se sentait atteint d'une maladie inexplicable, il trouverait le moyen de la faire périr avant lui. La pauvre avait tenté plus d'une fois de renoncer à ce malade à demi fou, et de s'évader du palais; s'évader était bien le mot, car on le surveillait presque autant qu'un prisonnier d'Etat; mais il commençait à désespérer d'y réussir, et soignait son malade avec une conscience mêlée de terreur.

Ce soir-là, assis à côté de Son Altesse le prince Maurice, le docteur s'efforçait d'attirer sa pensée sur des sujets capables de le distraire; mais Maurice paraissait sous l'empire d'une obsession

## LES RÉUNIONS PARISIENNES

Les réunions parisiennes se succèdent sans amener une sensible modification dans l'état des candidatures. C'est qu'en somme le personnel qui fréquente ces réunions est fort restreint. Les orateurs et les auditeurs sont à peu près toujours les mêmes.

Dans toute réunion organisée en faveur d'un candidat, il y a une délégation du parti adverse qui crie, hurle, injurie, bat ou se fait battre jusqu'à extinction des gaz. Quant aux candidats ils se gardent bien de paraître dans ces réunions et ne se battent — par procuration donnée à leurs colleurs — qu'à coups d'affiches.

Il n'y a guère que les marchands de papiers et les chiffonniers qui tireront profit de tout cela.

## LE DIVORCE BOULANGER

Le *Siccle* annonce que l'instance en divorce est inscrite au rôle de mardi prochain.

On lit à ce propos dans le *XIX Siècle* :

« Devant le président du tribunal, qui recevait en son cabinet les deux époux, M. le général Boulanger arguait uniquement de ceci : M<sup>me</sup> Boulanger refusait de réintégrer le domicile conjugal.

« — Nullement, aurait répondu M<sup>me</sup> Boulanger, et si le général veut m'offrir son bras, je suis prête à le suivre.

« Le général, absolument démonté par cette proposition, dut changer ses batteries. Il s'emporta, se fâcha, formula d'autres griefs.

« Pendant qu'il était ministre de la guerre, M<sup>me</sup> Boulanger avait obstinément refusé de venir loger dans l'hôtel du ministère.

« D'autre part, alors que, blessé dangereusement dans son duel avec M. Floquet, il devait compter sur les soins empressés de M<sup>me</sup> Boulanger, sa femme s'était bornée à envoyer prendre de ses nouvelles auprès des docteurs qui le soignaient.

« — Pardon, a répondu à ce moment M<sup>me</sup> Boulanger, quand je me suis présentée afin de vous donner mes soins, j'ai trouvé ma place prise, et je ne pouvais que me retirer. J'ai fait ce que je devais en m'enquérant avec sollicitude de la santé du général.

« M<sup>me</sup> Boulanger déclara alors qu'elle s'opposerait de toutes ses forces à la demande en divorce, ajoutant qu'elle voulait conserver au général « un foyer pour ses vieux jours ».

« Le président n'ayant pas réconcilié les époux, c'est-à-dire n'ayant pas amené le général à renoncer à sa demande de divorce, les adversaires qui, l'un et l'autre, avaient fait choix déjà d'un avoué, le général, de M<sup>me</sup> Paul Roche, M<sup>me</sup> Boulanger, de M<sup>me</sup> Husson, viennent de charger deux anciens bâtonniers de soutenir devant le tribunal leurs prétentions respectives.

« M<sup>me</sup> Martini plaidera pour le général, et M<sup>me</sup> Barboin pour la défenderesse.

« Mais le demandeur, ajoute-t-on, ne

presse pas ses hommes d'affaires d'activer le procès, et, de son côté, M<sup>me</sup> Boulanger, par la situation qu'elle a prise au procès, ne saurait provoquer de hâte dans la conduite de l'affaire sans être en contradiction avec elle-même, et on peut, dès lors, penser que de nombreuses remises, sous des prétextes différents, vont être prononcées.

« Les choses en sont là. »

## LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Les diamants de la couronne ont bien été vendus, mais on ne nous a pas dit ce qu'on avait fait de l'argent tiré de ces bijoux plus importants encore par les souvenirs qu'ils retracent que par leur valeur intrinsèque. M. Lockroy a promis de présenter à la première séance du conseil un projet d'emploi.

## ELECTION SÉNATORIALE DES CÔTES DU-NORD

L'élection sénatoriale des Côtes-du-Nord a fourni au parti conservateur l'occasion d'un éclatant succès.

Le candidat de droite, M. Louis Ollivier, a obtenu 406 voix de plus que son collègue conservateur, M. Huon de Penanster, élu le 28 mars 1886 dans ce département.

Par contre, le candidat républicain a perdu 143 voix sur la minorité déjà piteuse de celui de ses congénères qui avait essayé la dernière défaite sénatoriale.

406 voix qui viennent à nous et 143 qui se détachent de la République, cela fait en tout 263 suffrages gagnés.

Or, n'oublions pas que c'est dans ces scrutins du second degré que l'intervention du gouvernement s'exerce avec le plus de cynisme et d'efficacité. La dernière loi a, comme on le sait, favorisé les villes au détriment des campagnes, au point de vue de l'électorat sénatorial.

Si donc M. Floquet est battu à plate couture avec ses propres armes et sur un terrain où il peut faire librement voler ses préfets, qu'on juge des résultats qu'il obtiendra aux élections générales.

## AU TONKIN

Le *XIX Siècle* donne de mauvaises nouvelles du Tonkin et s'appuie sur des aveux mêmes du gouverneur général de l'Indo-Chine.

« Nous avons pu prendre connaissance, dit ce journal, d'une lettre adressée par M. Richaud à un député républicain et voici les points principaux de cette lettre :

« Le gouverneur général presse son départ pour le Tonkin, la situation devenant très tendue; aux portes d'Hanoi même, les négociants ne sont plus en sûreté, et plusieurs d'entre eux qui s'étaient rendus dans les villages ont été massacrés par les rebelles, dont le nombre augmente sans cesse.

« Parmi les prisonniers que nous avons faits on a découvert beaucoup de réguliers chinois, déserteurs probablement, qui étaient venus se joindre aux prétendus pi-

grats. M. Richaud termine en s'élevant contre le projet du gouvernement de diminuer l'effectif. »

## ÉTRANGER

ITALIE. — La crise économique et financière s'accroît à Rome. Un grand nombre de boursiers sont aux abois; plusieurs entrepreneurs ont dû suspendre les constructions en cours. Les faillites se succèdent. Depuis longtemps la capitale n'avait traversé d'aussi mauvais moments.

Dans la province, la situation est pire encore. La misère y fait des progrès effrayants. Il y a quelques jours, une bande de paysans a pénétré dans la ville de Faenza et y a pillé des boutiques de boulangers. Ce premier essai de jacquerie pourrait bien se renouveler ailleurs.

Tout cela explique le mouvement de réaction grandissant qui se manifeste contre la politique aussi ruineuse que fastueuse de M. Crispi. Le gouvernement craint que la Chambre, pour conserver un peu de popularité, ne lui refuse toute augmentation d'impôt. De jour en jour on peut voir que le goût du public pour la triple alliance, cause première de cette détresse économique et financière, est loin de s'accroître.

— Le *Journal des Débats* publie une dépêche de Rome où nous lisons :

« Dans le monde du Vatican, un courant dans le même sens se produit. Le cardinal Rampolla, le secrétaire d'Etat que l'empereur Guillaume avait traité aussi cavalièrement que le comte Taaffe, est plus solide que jamais à son poste, quoiqu'il soit mal vu du gouvernement de Berlin. Le cardinal Rampolla est connu pour ses sympathies françaises et russes. Depuis quelque temps, on remarque un certain revirement dans l'attitude de Léon XIII à l'égard de l'Irlande. Les Irlandais ont affecté de considérer la récente lettre du Pape à l'épiscopat irlandais comme un désaveu de sa politique antérieure. Cela est exagéré sans doute, mais il est de fait que le ton de cette lettre est différent de celui des autres et que l'influence anglaise torie et anti-irlandaise qui a eu jusqu'ici de puissants soutiens dans l'entourage du Pape est visiblement en décroissance.

« On remarque beaucoup que la presse irlandaise n'avait jamais publié d'articles aussi chaleureux et aussi enthousiastes en l'honneur de Léon XIII que depuis quelque temps. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### L'ÉCLIPSE DE LUNE

Le ciel s'est découvert hier soir juste à point pour permettre aux astronomes et aux gens malineux de suivre les diverses phases de l'éclipse de lune.

Ce phénomène s'est passé suivant toutes

les prévisions; à 5 heures 1/2, il avait atteint son maximum; la lune était au deux tiers cachée. A 7 heures 1/2, la brume s'est levée et a empêché les amateurs d'être témoins de la sortie de la pénombre qui a eu lieu à 8 heures 1/2.

## RENOUVELLEMENT DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Liste des cantons qui auront à renouveler, en 1889, leurs conseillers généraux et d'arrondissement.

### Conseillers généraux

Arrondissement d'Angers. — Cantons de : Angers (Sud-Est), Chalonnes-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire, les Ponts-de-Cé.

Arrondissement de Baugé. — Cantons de : Baugé, Dartail, Noyant.

Arrondissement de Cholet. — Cantons de : Cholet, Saint-Florent-le-Vieil, Montreault.

Arrondissement de Saumur. — Cantons de : Doué, Gennes, Saumur (Nord-Ouest), Saumur (Sud).

Arrondissement de Segré. — Cantons de Candé, Pouancé, Segré.

### Conseillers d'arrondissement

Arrondissement d'Angers. — Cantons de : Angers (Nord-Est), Angers (Nord-Ouest), Louroux-Béconnais, Thouarce, Tiercé.

Arrondissement de Baugé. — Cantons de : Beaufort, Longué, Seiches.

Arrondissement de Cholet. — Cantons de : Beaupréau, Champloceaux, Chemillé, Montfaucon.

Arrondissement de Saumur. — Cantons de : Montreuil-Bellay, Saumur (Nord-Ouest), Vihiers.

Arrondissement de Segré. — Cantons de : Châteauneuf, le Lion-d'Angers.

Par décret du 12 janvier, M. Lelièvre a été nommé notaire à Saumur, en remplacement de M. Gagnage, décédé, et en cette qualité il a prêté serment à l'audience d'aujourd'hui jeudi.

### DON DE M<sup>lle</sup> LEROYER DE CHANTEPIE A LA VILLE DE SAUMUR

M<sup>lle</sup> Leroyer de Chantepie, dont nous avons annoncé dernièrement le décès à Angers, aimait tout particulièrement Saumur. Bien des lecteurs de l'*Echo Saumurois* se souviendront sans doute des nouvelles littéraires et des feuilletons qu'elle nous envoyait et que nous étions heureux de publier.

Les ans n'ont point affaibli chez l'écrivain son intérêt pour notre ville. Elle a légué par testament au Musée sa collection de tableaux, et a ajouté une somme de 500 fr. pour les pauvres.

M<sup>lle</sup> Leroyer de Chantepie était juste appréciatrice des œuvres d'art et sa collection doit contenir des toiles de mérite. C'est une bonne fortune pour le Musée de Saumur, peu riche sous ce rapport.

### M. Bedon

La semaine dernière, est décédé aux Rosiers-sur-Loire, où il avait exercé pendant trente ans les fonctions de notaire, un

étrange. Il l'écoutait d'une oreille distraite, regardait fixement dans le vide, comme si des visions lui fussent apparues, gardait un morne silence et demeurait immobile sans s'occuper des mets servis devant lui.

Tout à coup il se tourna vers son médecin.

— Parlez-moi de Boèce, lui dit-il.

Le savant tressaillit.

— Si Votre Altesse le désire, je lui communiquerai ses œuvres de didactique et de rhétorique : les traités du *Topique* d'Aristote et des *Topiques* de Cicéron; ou bien le *Traité de la Consolation*, qui est son plus beau titre de gloire...

— Bien ! bien ! fit le prince avec agitation; vous me citerez une autre fois ces livres. Aujourd'hui, c'est l'homme que je veux connaître.

— Je ne sais, Altesse...

— N'essayez pas de me persuader qu'un docteur de votre érudition ignore qu'elle fut la vie de ce philosophe... Cette vie renferme-t-elle donc des détails devant lesquels vous jugiez prudent de reculer ?...

Les yeux de Maurice lançaient des éclairs, sa bouche se tordait avec un mauvais rire. Le médecin comprit de quelle nature était le soupçon qui traversait en ce moment la pensée du prince d'Orange. Il fallait, ou les confirmer par un refus, ou tenter de les éloigner par une explication. Ce dernier parti lui parut le moins dangereux.

— Boèce était romain, dit le docteur; il n'apprit pas seulement à Rome ce qu'y enseignaient les rhéteurs; il se rendit à Athènes et acheva de s'y former. De retour en Italie, il devint l'objet des faveurs de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui l'éleva aux premières dignités de l'Etat...

— Barneveldt était grand Pensionnaire, murmura le prince.

Le docteur parut ne point l'entendre, et poursuivit :

— Son père avait été consul; lui-même se vit trois fois conférer cette dignité; il vit ses fils, jeunes encore, désignés comme consuls pour l'année 522, honneur réservé aux enfants des empereurs.

— Les fils de Barneveldt sont orphelins, dit Maurice d'une voix sourde.

— L'influence de Boèce sur l'esprit de Théodoric fut telle qu'elle assura le bonheur des nations qui lui étaient soumises. Il resta longtemps l'idole du monarque et du peuple...

Maurice, poursuivant le parallèle établi dans sa pensée, poursuivit d'une voix étouffée :

— L'idole du prince dont il était le professeur et presque le père... l'idole du peuple dont il assura les libertés... Barneveldt était tout cela...

Le docteur semblait chercher avec peine ce qu'il aurait encore à dire au prince sur l'éminent philosophe; Maurice se tourna vivement de son côté.

— Après, après ! fit-il; Théodoric devint in-

grat, les rois sont ingrats... On les entoure, on les circonviennent, on les trompe...

— Théodoric était vieux...

— Moi, je jouissais de toute ma vigueur physique et morale, j'étais fort, je pouvais résister... Oui, Théodoric était vieux... sombre, soupçonneux... Ses créatures, ayant intérêt à éloigner de lui un homme intègre, le calomnièrent sourdement...

Le docteur reprit vivement :

— C'est le sénat qui fut accusé par Théodoric. Celui-ci le soupçonna d'être d'intelligence avec Justin, empereur d'Orient... Boèce défendit le sénat, et Théodoric fit arrêter à la fois Boèce et son beau-père Symmaque.

— Deux innocents ! fit le prince en heurtant la table de son couteau, deux innocents... Grotius prit le parti de Barneveldt, et Grotius fut pris dans le même filet... Boèce et Symmaque ! Barneveldt et Grotius !... Ne trouvez-vous pas étrange qu'à

onze cents ans de distance un fait presque identique se présente ?... La vertu et le génie : Boèce, Grotius ! Des gloires de leur temps ! Des hommes sauvant leur patrie... Symmaque et Barneveldt... Je sais le reste... On enferma Boèce à Pavia... J'ai visité sa prison... Et je me suis découvert comme si j'étais dans un temple... Et comment mourut ce sage, ce philosophe, ce chrétien ?...

— Au sein d'horribles tourments.

— Et quel fut le châtement de Théodoric ?

— Dieu l'a jugé !

— Il le jugea et le condamna vivant... A peine le sang du juste était-il répandu, que ce sang retomba sur le meurtrier, et ce meurtrier s'appela Théodoric... Il ne put ni regarder le ciel sans y voir glisser un fantôme, ni rester dans une chambre obscure sans y entendre sangloter des plaintes... Derrière lui, marchant sur sa trace, il percevait le bruit des pas d'un ombre... La même ! toujours la même !... Rien ne l'apaisait ni ne le chassait... A table, à table, vous souvenez-vous de ce détail, docteur ? il croyait voir dans les plats d'or la tête exsangue de Boèce le regardant de ses yeux vitreux et fixes, des yeux de cadavre qui ne se ferment plus, qui luisent froids sous ses paupières glacées... ces yeux qui pénétraient jusqu'à l'âme et qui vous dévorant le cœur et les moelles.

(A suivre.)

### Grand Théâtre d'Angers

Judi 17 et samedi 19 janvier,

Le ROI D'YS, opéra-comique de LALO, avec les concours de M<sup>lle</sup> DUVIVIER.

Dimanche 6 janvier

Lucie et Le Petit Faust.

de nos bons et vieux compatriotes, M. Bedon, notaire honoraire de l'arrondissement de Saumur.

Né à Saumur en 1817, après d'excellentes études de droit faites à Paris, il avait longtemps travaillé à Saumur, comme principal clerc de M. Dutorme, notaire.

Toute sa vie, M. Bedon se montra d'un esprit vif, droit et juste. Aussi les sympathies n'ont pas manqué à tous les siens et la corporation des notaires de notre arrondissement ne les a pas ménagés; elle a voulu apporter sa part de consolations aux tristesses de cette mort presque subite et inattendue en rendant publiquement hommage à la vie paisible et digne d'un de ses membres.

M. Denieau, notaire à Allonnes, syndic de la Chambre des notaires et ami particulier de M. Bedon et de sa famille, a prononcé, en l'absence du président malade, de touchantes paroles que nous reproduisons presque textuellement :

« Appelé, en l'absence de notre président, à adresser les derniers adieux à notre honorable confrère Bedon, permettez-moi de prononcer quelques mots sur le bord de sa fosse.

« Heureux serai-je, si je puis adoucir un peu les regrets de sa famille éplorée et les vôtres, chers confrères, qui avez tenu à venir ici témoigner avec moi des sentiments de bonne confraternité que nous a toujours inspirés notre ami regretté.

« Ayant rempli sa carrière notariale avec toute l'honnêteté et la délicatesse désirables vis-à-vis de ses clients et de ses confrères, Bedon a obtenu la récompense qui doit être le but de tous les efforts du notaire : il a été nommé honoraire. Ceux d'entre nous qui, comme moi, l'ont connu dans l'exercice de ses fonctions, savent qu'il avait bien mérité ce titre, et ceux qui n'ont eu de rapports avec lui que pendant son honorariat peuvent témoigner ici de l'intérêt qu'il apportait à tout ce qui pouvait assurer l'honorabilité de notre corporation.

« Sa vie doit être pour nous tous un exemple, un encouragement et un espoir. Un exemple à suivre, un encouragement à bien faire et un espoir d'obtenir le titre que lui a mérité sa carrière si bien remplie.

« A un autre point de vue, une consolation doit rester à sa famille et à ses amis, c'est l'espérance de le revoir dans une vie meilleure. Il ne me reste donc plus qu'à dire ici : A Dieu, Bedon, et au revoir ! »

### Ephémérides

IL Y A CENT ANS. — LA DÉBACLE

Samedi 17 janvier 1789. — Sur la Loire, la situation est effrayante. Suivant une note du *Mercur de France*, « pendant la nuit du 16 au 17 janvier, sept arches du pont de la Charité-sur-Loire furent renversées par les glaces et la rivière forcée de changer de cours. Les eaux se répandirent dans deux villages voisins qui furent submergés. »

« Quatre arches du beau pont de Tours ont été détruites et une endommagée. »

Les riverains de la Loire sont dans la consternation et se voient menacés des plus sérieux désastres.

Il en est de même à Lyon, où la débacle de la Saône se produit le 17 janvier, deux jours après le débordement du Rhône, et cause des dégâts considérables.

### APPEL DES HOMMES A LA DISPOSITION

Le ministre de la guerre a décidé qu'il serait procédé, en 1889, à une revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1884 et de 1886, qui ont été dispensés en vertu de l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872 (soutiens de famille) et des hommes du service auxiliaire des classes de 1876, de 1880, de 1882, de 1884 et de 1886.

La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1888, et à l'heure qui sera arrêtée par le général commandant le corps d'armée, de concert avec le préfet du département.

Indépendamment de l'insertion au *Bulletin des actes administratifs* et de la publication dans les communes de l'ordre fixant le jour et l'heure de l'appel dans chaque canton, cet ordre sera porté à la connaissance des intéressés au moyen d'affiches spéciales qui seront directement adressées par le Gouvernement aux commandants des bureaux de

recrutement, chargés de les faire parvenir aux maires, après avoir complété les indications laissées en blanc.

A noter que les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de répondre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision sans qu'il puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel, les engagés conditionnels ou assimilés en sursis, les jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix par application de l'article 47 de la loi du 27 juillet 1872, les jeunes gens laissés dans leurs foyers et les militaires qui y ont été renvoyés en vertu de décisions ministérielles spéciales, sont dispensés d'assister à cet appel.

On écrit de Bruxelles au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Notre compatriote, M. Jules Bordier, vient de faire répéter, devant un auditoire choisi, son opéra de *Nadia* (1 acte).

« La Reine assistait à cette représentation, car on sait que les répétitions générales sont de réelles premières représentations.

« Après la chute du rideau, la Reine a fait appeler M. Bordier. Elle l'a félicité.

« Nous espérons que notre compatriote trouvera, à Bruxelles, pour son œuvre nouvelle, l'accueil très sympathique qu'il a toujours trouvé à Angers, toutes les fois qu'il a fait entendre une composition nouvelle.

« Par suite de l'indisposition de M<sup>me</sup> Gaudibert, la première aura lieu aujourd'hui jeudi, 17, à la Monnaie. »

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — Samedi matin, le sieur Jacob, garde-champêtre de la commune de Varennes, trouva sur la route un homme transi de froid, qui se traînait péniblement.

Le garde-champêtre lui demanda ce qu'il avait. Cet homme, un nommé Hubert, cordonnier à Saumur, raconta qu'étant parti la veille de Saumur pour aller voir ses enfants qui habitent Bourgueil, il avait trouvé sur la route un charretier qui avait bien voulu le laisser monter sur sa charrette chargée de fumier, mais que, bientôt, il était tombé. Le charretier l'ayant voulu relever, il refusa attendu qu'il souffrait trop. Ce que voyant, le charretier fouetta ses chevaux et abandonna le malheureux, sans rien dire à personne.

Vainement, Hubert implora la pitié des passants : chacun le regardait comme un homme ivre et passait outre.

Le brave garde-champêtre le transporta à la mairie, où des soins empressés lui furent prodigués, et il fut ensuite reconduit à Saumur.

### LOUISE MICHEL A TOURS

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Avant-hier soir a eu lieu, au Cirque de la Touraine, la conférence de M<sup>me</sup> Louise Michel, sur le socialisme et les revendications de la femme. On ne peut dire que la conférence a été écoutée respectueusement ; mais il est vrai qu'elle a été accueillie sans colère. On a ri de cette vieille femme, qui se croit apôtre. Des cris d'animaux, des interruptions, un tapage varié : tel est à peu près le résumé de la conférence de mardi soir.

« Si nous ajoutons que M<sup>me</sup> Louise Michel a peint les misères sociales créées par la Révolution, les abus du capitalisme et l'isolement, en face de cette oppression nouvelle, des travailleurs, qui n'ont plus pour les soutenir dans la lutte pour la vie l'appui des associations d'autrefois ; si nous disons enfin que M<sup>me</sup> Louise Michel recommande comme remède à ces misères la grève, non pas la grève partielle, qui n'est qu'un « suicide partiel », mais la grève générale, qui est un suicide général, notre compte rendu de la conférence sera complet.

« Cette bizarre idée de conseiller aux travailleurs de se suicider tous en même temps, pour être assurés de vivre heureux le restant de leurs jours, n'a pas eu le succès que M<sup>me</sup> Louise Michel espérait.

« Nos populations ne sont pas encore mûres pour cette philosophie sociale. Car il est entendu que c'est de la philosophie que fait M<sup>me</sup> Louise Michel. Chaque femme fait ce qu'elle peut, nous a dit la conférencière. Il y en a qui font des enfants ; mais

c'est vulgaire. M<sup>me</sup> Louise Michel fait de la philosophie, du socialisme, des vers et des conférences.

« Et elle méprise les bourgeois qui la regardent comme une « monstruosité ».

« Monstrueuse, non ; c'est exagéré. Mais pour dire qu'elle est belle à voir et instructive à entendre... M<sup>me</sup> Louise Michel nous permettra de ne pas pousser la galanterie jusque là ; les idées et la rhétorique dont elle est fière sont comme son visage... un peu vieilles et très foncées. Elles ont déjà tant servi ! — JEAN DIVRAY. »

SAINT-NAZAIRE. — Les corps élus de Saint-Nazaire, conseil municipal, chambre de commerce, conseil général et conseil d'arrondissement, viennent de donner leur démission, attendant pour la reprendre satisfaction du gouvernement en ce qui concerne la question suivante :

On a déposé le 22 décembre dernier un projet de loi qui autorise le ministre des travaux publics à accepter l'offre faite par le département de la Loire-Inférieure de verser à l'Etat :

1° Un subside de 3 millions de francs pour l'approfondissement des passes de l'embouchure de la Loire et pour des travaux projetés à l'intérieur et aux abords de Saint-Nazaire ;

2° Une somme de 5,900,000 francs à titre d'avance et destinée à pourvoir, conformément avec un crédit de 4 million inscrit au budget de l'Etat, à l'achèvement en trois années des travaux nécessaires à la mise en exploitation du canal maritime de la Basse-Loire dont l'exécution a été autorisée par la loi du 8 août 1879.

Saint-Nazaire ne veut à aucun prix du canal maritime, qui n'intéresse que les Nantais et qui n'est construit que pour lui faire concurrence. Telle est l'origine de la grève actuelle des élus de cette ville.

### FAITS DIVERS

M. le baron de Lareinty, sénateur de la Loire-Inférieure, vient d'être victime d'un accident qui a failli avoir pour lui les conséquences les plus graves. Comme il passait lundi, vers sept heures du soir, devant le ministère de la marine, il fut renversé par une voiture qui débouchait au galop, par la rue Royale, sur la place de la Concorde.

Le cocher, ayant fort heureusement pu arrêter net son attelage, l'honorable sénateur put être dégagé et retiré de dessous la voiture. Bien que blessé au pied et portant plusieurs contusions, M. de Lareinty se dirigea à pied vers le Cercle de l'Agriculture, où des soins lui furent donnés. Les blessures de M. de Lareinty sont, heureusement, sans gravité.

### Curiosité mathématique :

L'année 1889 forme un nombre premier, c'est-à-dire qui n'est divisible par aucun autre nombre, ni par 2, ni par 3, ni par 4, ni par 5, ni par 6, etc., etc.

Ces millésimes-là sont rarissimes, cependant le même fait s'est produit en 1789.

### Recommandé, par ce temps de duels.

Dans le Groënland, on se bat au gros mot. Si un Groënlandais en insulte un autre, l'insulté défie l'insulteur : tout le village se rassemble et les deux adversaires s'agitent de sottises sur une certaine mélodie qui vient des anciens temps.

Celui des deux adversaires auquel les assistants reconnaissent le titre de *plus grossier* reçoit de son adversaire un lopin de terre. Et le soir, le village entier se livre à une orgie où l'huile de foie de morue n'est pas oubliée.

### L'insomnie, voilà l'ennemi !

Loisin (Haute-Savoie), le 17 août 1888. — Je souffrais d'étourdissements et de fréquents maux de tête, avec manque d'appétit et insomnie complète ; une seule boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir complètement. (Sig. lég.) CLAUDE DUNAND.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 janvier.

La physionomie du marché reste la même ; c'est-à-dire grande fermeté, sur toute la cote sans changement sérieux dans les cours : 3 0/0, 82.92 ; 4 1/2, 104.72.

Dans le groupe des sociétés de crédit, les demandes se portent surtout sur le Crédit Foncier

qui finit à 1,340. Les obligations foncières et communales à lots ont eu, suivant l'habitude, un bon courant d'affaires. Ces valeurs sont très populaires ; tous les portefeuilles de la petite épargne en contiennent quelques-unes.

La Banque d'Escompte finit à 533.75. Les Dépôts et Comptes Courants sont fermes à 605.

L'émission des 50,000 obligations 6 0/0 de 500 francs de la Province de Corrientes, qui sera close le 19 janvier aux guichets de la Société Générale, du Comptoir d'Escompte et du Crédit Industriel, débute dans d'excellentes conditions et les demandes sont déjà considérables. Cet emprèvement de la part des capitaux est de, non seulement au revenu très rémunérateur qu'offrent ces obligations, mais encore aux garanties sérieuses dont elles sont entourées. On sait que ces obligations sont remboursables à 500 fr. en 33 ans par tirages semestriels et que le gouvernement de Corrientes s'est réservé le droit de remboursement anticipé.

Le fait capital de la journée a été la vive reprise du Panama coté 135 fr. en liquidation et 142.50 fin courant ; le déport qui était à l'ouverture de 4 fr. s'est élevé à 15 fr.

L'obligation foncière des Immeubles de France a été très recherchée à 368.50 et 370. Des prix plus élevés sont à prévoir en raison de l'écart qui existe entre le cours actuel et le prix de remboursement.

La hausse s'accroît sur les actions et les obligations de nos chemins de fer.

### AVIS LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGENCE DE SAUMUR

19, Rue du Marché-Noir,  
est chargée par la C<sup>ie</sup> du Canal de Panama de recevoir sans frais le dépôt des actions en vue de l'assemblée du 26 courant.

### EPICERIE CENTRALE 28 et 30, rue Saint-Jean P. ANDRIEU, Succ<sup>r</sup>.

Confitures fines et Gelées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888.

Groseille.....	0 f. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle.....	0 70 —
Abricots.....	0 70 —
Reine Claude....	0 70 —
Cerise.....	0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

### RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Gouvernement de Corrientes

EMPRUNT 6 % de 25,000,000 fr. (loi du 22 Août 1888)

50,000 obligations de Fr. 500 ou L. st. 20  
Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en 33 ans ou plus tôt.

Tirages : Juin-Décembre — Remboursement : Janvier-Juillet.

Revenu annuel : 30 fr. ou 1 L. st. 4 sh. payables semestriellement (Janvier-Juillet) à PARIS, BRUXELLES, LONDRES.

Le gouvernement de la province prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer.

Le Gouvernement s'engage à affecter tout l'Emprunt à la constitution du capital de la Banque Provinciale de Corrientes, qu'il emploiera intégralement en fonds nationaux 4 1/2 0/0 en or, dont les intérêts serviront exclusivement à garantir les intérêts et l'amortissement de l'Emprunt.

En outre, le service de l'Emprunt est garanti spécialement et par privilège : par les intérêts et dividendes des actions de la Banque Provinciale de Corrientes et par des pagarés représentant le produit, s'élevant à 892,000, de terres domaniales ; subsidiairement, par les revenus généraux de la Province.

Prix d'émission : 465 fr. (jouissance 1<sup>er</sup> Janvier 1889) ramené, si on se libère à la répartition, à 462 fr. 50.

### ON PAIE :

En souscrivant.....	50 »
A la répartition.....	100 »
Du 10 au 15 février.....	150 »
Du 10 au 15 mars.....	165 »

Le placement ressort à 6.48 0/0, sans compter a prime de remboursement.

On souscrit : Samedi 19 Janvier 1889 et dès à présent par correspondance :

COMPTOIR D'ESCOMPTE, 14, rue Bérgele ;  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence ;  
CRÉDIT INDUSTRIEL, 72, rue de la Victoire.

On aura la cote officielle à Paris et à Bruxelles.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable

UN

Très vaste Établissement

NOMMÉ

**VILLA PLAISANCE**

Situé à 1 kilomètre de Saumur, Aménagé pour Fêtes, Noces et Banquets

Avec Jardins, Bosquets et Jeux de toutes sortes.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

**A VENDRE**

**Maison d'habitation**

ET

**VASTE USINE**

Occupées par M. FOSEILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Lèves,

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

A Louer présentement

UNE

**JOLIE PETITE MAISON**

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Davier, 24, Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, Appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M<sup>e</sup> BREVET, notaire à Tigné.

**A VENDRE OU A LOUER**

**Le FOUR à CHAUX de RIOU**

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné,

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BREVET, notaire.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**MAISON**

Rue de la Petite-Bilange, n° 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, (36)

**APPARTEMENTS à LOUER**

Pour personne seule ou pied-à-terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre, (14)

**CAVE A LOUER**

Rue Haute-Saint-Pierre, 27. S'adresser place Saint-Pierre, 2.

Par suite de décès

**A CÉDER PRÉSENTEMENT A SAUMUR**

**Un Etablissement de Louage de Voitures**

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Très belle JUMENT de pur sang, 7 ans, baie brune, taille 1<sup>m</sup>57, très belles allures, sautant très bien, sans tares. — Prix : 700 francs.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE après FORTUNE**

une des plus belles IMPRIMERIES du Sud-O. dans chef-lieu de département. C'est-à-dire sérieuse : commerce, administrations, compagnies de chemin de fer. JOURNAL. Outillage des plus importants, installation magnifique, immeuble construit ad hoc. On céderait au prix du matériel.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales : L. L.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

ON DEMANDE un Jardinier au Collège de garçons.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser, 15, rue de Bordeaux, à Saumur.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.
3 %	82 77	82 85	Est	800	800	Obligations.			Gas parisien	517	513
3 % amortissable	86 80	86 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1340	1332 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	535	535	Est	388	391 50
3 % (nouveau)			Midi	1153	1150	1865, 4 %	526 50	528	Midi	401	400
4 1/2 % (nouveau)	104 70	104 70	Nord	1637 50	1620	1869, 3 %	413	412	Nord	114 50	118
Obligations du Trésor	503	503	Orléans	1360	1370	1871, 8 %	398	400	Orléans	401	401
Banque de France	3670	3700	Ouest	925	930	1875, 4 %	517 50	516	Ouest	398 50	390
Société Générale	487 50	487 50	Compagnie parisienne du Gaz	1408 50	1412 50	1876, 4 %	513 50	513	Paris-Lyon-Méditerranée	404	404 25
Comptoir d'escompte	1070	1065	Canal de Suez	2220	2220	Bons de liquid. Ville de Paris	517	517 35	Paris-Bourbonnais	398 50	399 35
Crédit Lyonnais	627 50	635 75	C. gén. Transatlantique	565	565	Obligations communales 1879	475	476	Canal de Suez	594	593 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1338	Russe 5 0/0 1870	105 50	106	Obligat. foncières 1879 3 %	474	473 50	Panama 6 0/0	140	139
Crédit mobilier	440	440				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	385 50	385 50			
Canal Inter.-Panama	117 50	124									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6		9 6	9 33	2 53	9 44	11 33
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 54
Linières-Bou-Vernantes	11 39			3 21	7 47		6 2
Blou	11 53			3 36	7 59		6 13
Vivry	12 15			3 48	8 11		6 23
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27			3 59	8 20		6 31
(départ.)	12 33		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
Nantilly (arr.)	12 41		1 36	4 16	8 34	1 54	6 48
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 51			4 24	8 41		7
(départ.)		8 31	10 37		4 36	8 51	7 11
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 43	8 58	7 18
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 51	9 9	7 27
Brézé s.-Cyr.		9 2 11			4 59	9 16	7 36
Montreuil		9 19	11 23		5 9	9 22	7 45
Thouars		11 57			5 33	9 38	7 54
Niort		3 58			5 41	9 46	8 2
Saintes					5 49	9 54	8 10
Bordeaux					5 57	10 2	8 18

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux			5 13	8 20			3
Saintes			7 15	8 48			6 26
Niort			9 32	10 20			8 10
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	9 59
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41
Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55
SAUMUR (Etat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 03
(départ.)		7 55			3 11	5 50	
Nantilly (départ.)		7 58			3 14	5 53	
SAUMUR (Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58
(départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5
Vivry		8 10	12 09		3 17	5 57	
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06	
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 19	
Linières-Bou-Noyant-Méon		8 45	12 46		3 51	6 30	
Chât.-d-Loir		8 59	1	2 13	4 06	6 42	11 42
Chartres		10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 31
Saintes		2 50	5 51	9 37	12 4	3 23	
Bordeaux		5 25	8	11 50	9 27	5 10	

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direc mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte
Nantes	10 45		8 10	8 40	12 07	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 11
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a.)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 30
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 19	
Port-Boulet		3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29
Langeais		4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08
Tours		5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51
Paris		10 39		3 06	8	9 35	11 07

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Direc mixte
Paris	8 45	9 46	11 25	12 43	11 26	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	12 08	3 28	6 08	9 32
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 11
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 34	10 23
Saumur (a.)	2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06	10 36
(départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	4 11	7 12	10 42
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 25	
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39	
La Ménitrie		9 28	7 32	9 52	1 48	4 31	7 48
Angers		3 57	8 21	10 41	2 30	4 59	8 32
Nantes		5 55	1 51	5 38	6 39	12	